

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du mercredi 11 juin 2014

Lieu	Caserne de Montagny/Yverdon
Présences	Codir : Mme Gloria Capt, M. Jean-Daniel Carrard, M. Jean-Marc Ballif, Cdt Jean-Michel Benay, M. Marc-André Burkhard, M. Olivier David, M. François Payot, M. Jean-Claude Ruchet. Trente-deux des trente-cinq communes membres sont présentes, représentant 106 voix.
Excusés	CI : Communes de Method
Absents	CI : Communes de Dèmoret et Mutrux
Lieu de la prochaine séance :	Provence

Le Président ouvre la séance à 19h30.

1. Appel

L'appel a été fait par pointage à l'entrée. Trente-deux (32) des trente-cinq (35) communes membres sont présentes, représentant 106 voix.

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour : les points 7 et 8 (Préavis « Compte 2013 » et « Rapport de gestion 2013 ») sont en fait un seul et même point. Au point 8 et 8 bis, il faut ajouter les points « Election de la fiduciaire BDO SA à Lausanne comme organe de révision pour l'exercice 2013 » et « Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2014 (reconduire le mandat de la fiduciaire BDO SA à Lausanne) ».

Ce nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation des délégués

Certains délégués et suppléants doivent être assermentés ce soir.

Appel de Mme Bignens Viviane (Concise), Mme Salomon Valérie (Valeyres-sous-Ursins) et M. Perrier Gérard (Orges). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, chaque délégué et suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013

Le président fait lecture d'erreurs qui ont été notifiées:

Page 1 « Présences » "Burkhart" s'écrit "Burkhard".

Page 3 « Divers »

1^{er} paragraphe : "M. Beney" s'écrit "M. Benay"

2^e paragraphe : "Etat majeur" s'écrit "Etat-Major" et à nouveau "M. Beney" par "M. Benay"

3^e paragraphe 1^{ère} ligne : "remis au DAP" devrait être "remis au SDIS"

Le Président annonce que ces modifications ont été apportées au procès-verbal et il ouvre la discussion sur ce même procès-verbal. La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communication du Président du conseil intercommunal

Le Président rappelle que les communes doivent signaler tous changements de délégués afin que la liste des délégués et suppléants puisse être tenue à jour.

5. Communication du Président du CODIR

M. Carrard revient sur une correspondance avec les communes, concernant la question de la mise en place et du rôle des DAP. Un certain nombre de communes signataires de cette correspondance ont été invitées par le Codir pour réfléchir à ces questions. Ainsi, un groupe de travail a été mis sur pied dans le but de clarifier la position des DPS et DAP. Ce groupe est composé 1. de représentants politiques, soit : M. Baudat Stéphane, Syndic de Treycovagnes, Mme Nicolet Catherine, Municipale à Suchy, et M. Perret Nicolas, Municipal à Champvent ; 2. d'une délégation du Comité de direction, soit MM. Carrard Jean-Daniel et Ballif Jean-Marc et 3. d'une délégation du niveau opérationnel, soit le Cdt Benay Jean-Michel et plusieurs chefs de section. La prochaine séance se tiendra lundi 16 juin 2014 à 15h30.

M. Carrard précise qu'il y a une volonté d'offrir une formation supplémentaire aux personnes volontaires qui souhaiteraient faire plus que les 12 heures exigées par année, soit proposer un DAP +. Il y a des nouveaux standards à tenir, et il s'agit d'adapter la situation à travers le dialogue.

Suit une présentation du Cdt Benay à ce sujet (voir annexe).

M. Carrard conclut sur le fait que tant qu'il y a des volontaires d'accord de s'investir, on peut proposer des secours bon marché tout en maintenant un niveau de qualité professionnel. Mais ce système de miliciens est fragile car on ne peut pas forcer les gens à faire ce qu'ils n'auraient pas envie de faire. Ainsi, si pour atteindre les standards actuels, il faut passer par un système de professionnels, le coût des secours va décupler. Le groupe de travail a pour but de se pencher sur ces questions et de trouver des solutions.

6. Préavis « Demandes d'adhésion des Communes de Bonvillars, Fiez, Fontaines, Novalles et Onnens ».

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion.

La discussion est ouverte.

Il est demandé au Codir d'expliquer pourquoi il n'a pas jugé nécessaire de percevoir les Fr. 45'000.-- de la finance d'adhésion. M. Carrard explique que la loi oblige les communes à adhérer au 1^{er} janvier 2014. Donc par définition, les communes sont libres de ne pas adhérer avant. Le Codir a aussi jugé que ce choix était plus élégant par mesure d'apaisement régional.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat : Le Préavis « Demandes d'adhésion des Communes de Bonvillars, Fiez, Fontaines, Novalles et Onnens » est adopté par **101 voix pour**, 1 voix contre et 4 bulletins blancs.

7. Préavis « Compte 2013 » et « Rapport de gestion 2013 de l'organe de révision »

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion. Le Président lit le rapport de l'organe de révision.

La discussion est ouverte. Après quelques questions, la parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat : Les préavis « Compte 2013 » et « Rapport de gestion 2013 de l'organe de révision » sont adoptés par **104 voix pour**, et 2 bulletins blancs.

8. « Election de la fiduciaire BDO SA à Lausanne comme organe de révision pour l'exercice 2013 »

8.bis «Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2014 (reconduire le mandat de la fiduciaire BDO SA à Lausanne) »

Le Président propose de voter ces deux points une seule fois. Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat :Le point nomination de la fiduciaire BDO SA à Lausanne comme organe de révision pour l'exercice 2013 et 2014 » sont adoptés par **102 voix pour**, et 4 bulletins blancs.

9. Divers

Le représentant de la Commune de Vugelle-la-Mothe se dit choqué par la non-perception des Fr. 45'000 et déclare que sa commune va se pencher sur la question du contrat de prestation.

Le représentant de la Commune de Donneloye regrette que seulement quelques communes aient été invitées à la séance de travail. S'exprimant pour sa commune, il relève que la motivation dans sa commune est bien présente mais que les gens ont parfois l'impression de n'être pas pris au sérieux par la Commune d'Yverdon. M. Carrard réitère la volonté du Codir de fédérer cette région et invite le représentant de la commune de Donneloye à rejoindre le groupe de travail pré mentionné.

Le Président ferme la séance à 21h03.

Amadio Santacroce

Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal



28 sept. 2014